

Délibération n° 2017-1 du 11 janvier 2017 relative au procès-verbal du Comité syndical du 8 septembre 2016

L'an deux-mille-dix-sept, le onze janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Comines, salons d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 5 janvier 2017.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (12) :

- Annie Bosquart, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Anne-Sophie Facon-Allayes, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- Yves Lefebvre, 1^{er} délégué de Linselles ;
- Paul Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Bernard Parez, suppléant d'Yvon Pétronin, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Jean-Jacques Veroone, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque (à M^{me} Bosquart).

Absents excusés (2) :

- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Yvon Pétronin, 1^{er} délégué de Warneton.

Présents non-votants (5) :

- Franck Undi, suppléant d'Annie Bosquart, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud.

Délibération n° 2017-1 du 11 janvier 2017 relative au procès-verbal du Comité syndical du 8 septembre 2016

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles 15 et 28 du règlement intérieur du Comité syndical ;
Vu le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 8 septembre 2016 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique. — Le procès-verbal ci-annexé de la réunion du Comité syndical du 8 septembre 2016 est adopté.

Transmis en préfecture le 24 JAN. 2017

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY